

Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, SIÈGE CE 22 SEPTEMBRE 2023 À 17 H 30, AU 1245, RUE PRINCIPALE À SAINT-ALBERT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR DOMINIQUE POULIN, MAIRE.

Sont présents à cette séance :

Monsieur François Gosselin	Conseiller numéro 2
Monsieur Jean-Philippe Bibeau	Conseiller numéro 3
Monsieur Nicolas Labbé	Conseiller numéro 4
Monsieur Francis Lacharité	Conseiller numéro 5
Madame Diane Kirouac	Conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Dominique Poulin, maire.

Madame Karine Larose, greffière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 17 h 30 par Monsieur Dominique Poulin, maire.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec (L.R.Q. chapitre C--7.1), le maire a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres attestent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la Loi.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Dominique Poulin, souhaite la bienvenue à tous.

Ordre du jour

1. Ouverture;
2. Nomination d'une greffière d'assemblée;
3. Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM;
4. Suivi de la période d'essai d'un employé;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2023-09-177

NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, pour agir à titre de greffière à la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Francis Lacharité et résolu :

QUE Madame Karine Larose soit nommée à titre de greffière d'assemblée pour la tenue de la séance extraordinaire du conseil municipal, en remplacement de Madame Julie Paris, greffière-trésorière, le tout conformément à l'article 201 du Code municipal du Québec (L.R.Q. chapitre C-27.1).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

2023-09-178

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Albert est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de Saint-Albert de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau et résolu :

QUE la Municipalité mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

2023-09-179

SUIVI DE LA PÉRIODE D'ESSAI D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée numéro 001 est présentement en période d'essai;

CONSIDÉRANT l'évaluation présentée au conseil municipal au sujet de la personne salariée numéro 001;

CONSIDÉRANT QUE les résultats obtenus de la personne salariée numéro 001 ne sont pas à la hauteur des attentes de la Municipalité et ne correspondent pas aux exigences de son poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur François Gosselin et résolu:

QUE la Municipalité met fin à la période d'essai et au lien d'emploi de la personne salariée numéro 001, à compter du 25 septembre 2023;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la personne salariée numéro 001 afin de l'informer de la décision prise par le conseil municipal ainsi qu'une lettre explicative;

QUE le maire, Monsieur Dominique Poulin, soit et est autorisé(e) à signer et à compléter tous les documents relatifs à la fin d'emploi de l'employé numéro 001 auprès de la Municipalité;

QUE la Municipalité de Saint-Albert autorise que soit affecté et versé les montants requis à l'employé numéro 001, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2023-09-180

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé de lever la séance extraordinaire à 17 h 58. La séance est close.

« Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec (L.R.Q. chapitre C-27.1)*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Dominique Poulin,
Maire

Karine Larose
Greffière d'assemblée